

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 14 janvier 2014 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
André Morin, maire de Grosses-Roches
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

La séance est tenue sous la présidence du préfet, monsieur Pierre Thibodeau, maire de Saint-Ulric. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance, renonciation à l'avis de convocation et vérification du quorum;
 - 2- Adoption de l'ordre du jour;
 - 3- Autorisation de dépenses :
 - 3.1 Soumission SMTech – Remplacement du système de gestion des caméras de surveillance;
 - 3.2 Autorisation paiement formation – facture Polytechnique Montréal;
 - 4- Dossier Ressources humaines :
 - 4.1 Ingénieur forestier;
 - 4.2 Urbaniste;
 - 4.3 Municipalité amie des aînés (MADA) :
 - 4.3.1 Chargé de projets;
 - 4.3.2 Démarche MADA;
 - 4.4 Trousse d'horloges murales synchronisées;
 - 5- Dossier Communications – Possibilité de partage de ressources;
 - 6- Orientations Renforcement collectif;
 - 7- Projet éolien régional BSL;
 - 8- Période de questions;
 - 9- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 1-01-14

OUVERTURE DE LA SÉANCE, VÉRIFICATION DU QUORUM ET RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif sont tous présents, acceptent de renoncer à l'avis de convocation et de tenir une séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

DE renoncer à l'avis de convocation et de tenir une réunion extraordinaire du comité administratif de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2-01-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont renoncé à l'avis de convocation et pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 3-01-14

AUTORISATION DE DÉPENSES – SOUMISSION SMTECH – REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE GESTION DES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE

CONSIDÉRANT QUE le système de gestion des caméras de surveillance est défectueux et ne peut être réparé;

CONSIDÉRANT la soumission de SMTech pour la fourniture d'un système de gestion de caméras de surveillance au montant de 799,99 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'accepter la soumission de SMTech et d'autoriser l'achat d'un système Eyeonet (16 canaux, hd D1, détection mouvements et enregistrement continu), un disque dur (1 TB, 6 gbs/sec., 64 mbs de cache) et installation (reclassement des fils adéquatement et installation des composantes) pour un montant total de 919,79 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 4-01-14

GÉNIE CIVIL – FORMATION « CONCEPTION DES PONCEAUX » DU CARREFOUR PERFECTIONNEMENT POLYTECHNIQUE MONTRÉAL EN COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DU 11 AU 13 FÉVRIER 2014 À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT la formation « Conception des ponceaux » offerte par le Carrefour Perfectionnement Polytechnique Montréal, du 11 au 13 février 2014 à Montréal;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Marc Lussier, directeur du service régional de génie civil, à participer à cette formation en lien avec son travail et la recommandation favorable de la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Marc Lussier à participer à cette formation;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription totalisant 1 575,16 \$ taxes incluses, et le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec les pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Démission de l'ingénieur forestier de la MRC de La Matanie, monsieur Jean-Philippe Leclerc, effective en date du 3 janvier 2014.

RÉSOLUTION 5-01-14

POSTE D'INGÉNIEUR FORESTIER – EMBAUCHE DE MADAME EUGÉNIE ARSENAULT

CONSIDÉRANT QU'en raison de la démission en date du 3 janvier 2014 de l'ingénieur forestier de la MRC de La Matanie, il y a lieu de combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT QUE lors des entrevues de sélection effectuées en octobre 2013, par le comité de sélection, deux candidatures avaient été retenues pour le poste d'ingénieur forestier, dont celle de madame Eugénie Arsenault;

CONSIDÉRANT QU'avec l'accord du préfet monsieur Pierre Thibodeau et du préfet suppléant monsieur Roger Vaillancourt, ayant tous deux participé au comité de sélection en octobre, la directrice générale a contacté madame Arsenault pour vérifier si celle-ci avait toujours de l'intérêt pour le poste;

CONSIDÉRANT la confirmation de madame Arsenault de son intérêt pour le poste d'ingénieur forestier et des modalités;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable au comité administratif des membres ayant participé au comité de sélection en compagnie de la directrice générale et du directeur général adjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif autorisent l'embauche de madame Eugénie Arsenault comme ingénieur forestier, poste régulier temps complet 32,5 heures/semaine, avec date d'entrée en fonction le 17 février 2014;

QUE le salaire soit établi, à l'échelon II de la classe IV, selon la grille salariale de l'année 2012 de la convention collective, soit un taux horaire de 27,95 \$, le tout ajustable lorsque les grilles salariales 2013 et 2014 seront connues suite aux négociations en cours pour le renouvellement de la convention;

QUE madame Eugénie Arsenault sera assujettie aux dispositions de la convention collective en vigueur, notamment une période de probation de six (6) mois;

QUE madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à payer les frais reliés à sa cotisation annuelle à l'*Ordre des ingénieurs forestiers du Québec*;

QUE dans le cadre de ses fonctions madame Eugénie Arsenault soit autorisée à signer tous les documents pour et au nom du Service de génie forestier de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Démission de l'urbaniste de la MRC de La Matanie, monsieur Serge Larochelle, effective en date du 9 janvier 2014.

RÉSOLUTION 6-01-14

POSTE D'URBANISTE – AFFICHAGE DE POSTE ET MANDAT AU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR LA SÉLECTION ET L'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QU'en raison de la démission de l'urbaniste de la MRC de La Matanie, il y a lieu de combler le poste vacant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale ou le directeur général adjoint à procéder à l'affichage du poste d'urbaniste;

DE mandater les membres du comité administratif dans le cadre du processus de sélection et d'embauche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dossier MADA

La démarche

Les membres du comité prennent connaissance de la proposition illustrant la démarche pour l'élaboration de politiques et de plans d'actions pour la MRC et les municipalités participantes dans le cadre du programme *Municipalités amies des aînés* (MADA).

Le chargé de projet

Le projet d'offre d'emploi est soumis aux membres du comité.

RÉSOLUTION 7-01-14

CHARGÉ DE PROJET MADA – AFFICHAGE DE POSTE ET MANDAT AU COMITÉ ADMINISTRATIF POUR LA SÉLECTION ET L'EMBAUCHE

CONSIDÉRANT le protocole d'entente conclu entre la MRC de La Matanie et le Ministre de la Santé et des services sociaux (MSSS) et l'aide financière allouée dans le cadre du programme Municipalité Amie des Aînés (MADA);

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de recruter un chargé de projet pour la réalisation du mandat confié à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale ou le directeur général adjoint à procéder à l'affichage du poste de Chargé de projet;

DE mandater des membres du comité administratif dont monsieur André Morin dans le cadre du processus de sélection et d'embauche du chargé de projets MADA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Trousse d'horloges murales synchronisées

Les membres du comité sont consultés sur la possibilité d'acquérir une trousse d'horloges murales synchronisées. Il est convenu de ne pas donner suite.

RÉSOLUTION 8-01-14

DOSSIER COMMUNICATIONS – POSSIBILITÉ DE PARTAGE DE RESSOURCES- ACCORD DE PRINCIPE

CONSIDÉRANT les nombreux dossiers et les besoins de la MRC en matière de communications;

CONSIDÉRANT l'intention exprimée lors de la préparation du budget 2014 de doter la MRC d'une ressource en communications;

CONSIDÉRANT l'avantage certain pour la MRC d'investir en matière de communications et les ressources financières limitées pour permettre le recrutement et l'embauche d'une personne d'expérience;

CONSIDÉRANT QUE le CSSS de Matane est actuellement à la recherche d'une ressource en matière de communications et l'opportunité à saisir pour le partage d'une ressource;

CONSIDÉRANT la démarche exploratoire de la directrice générale de la MRC auprès de la direction du CSSS de Matane pour envisager le partage d'une ressource en communications et l'ouverture manifestée face à cette possibilité;

CONSIDÉRANT QUE la personne serait embauchée par la MRC et que les services seraient partagés entre la MRC et le CSSS en fonction d'une entente de service intersectorielle à être conclue, laquelle pourrait être de trois ans avec possibilité de renouvellement;

CONSIDÉRANT QU'il y aura lieu de convenir d'une entente avec le SCFP pour que la personne responsable des communications soit non syndiquée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du comité administratif sont favorables en principe au partage d'un poste de responsable des communications entre la MRC de La Matanie et le CSSS de Matane;

DE mandater la directrice générale de la MRC de La Matanie à poursuivre les démarches avec le CSSS de Matane, en vue du partage d'une personne responsable des communications pour les deux organisations;

QU'une entente formelle devra être conclue avec le CSSS de Matane préalablement à l'embauche par la MRC d'une personne responsable des communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Orientations Renforcement collectif

Les membres du comité administratif échangent concernant le suivi à donner de la Journée de réflexion stratégique du Conseil tenue en septembre 2012.

Projet éolien régional BSL

Le préfet expose les grandes lignes du dossier aux membres du comité et rappelle la réunion d'information organisée à ce sujet par la CRÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 9-01-14

Il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 16 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Pierre Thibodeau
Préfet

(signé)

Line ROSS, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

Pierre Thibodeau, préfet